Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 17 décembre 2015

POINT O. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2015. — Il faut effectivement faire attention avec l'utilisation du mot « environnement » qui recouvre des réalités bien différentes suivant par qui il est employé, et souvent dans un sens qui a peu à voir avec l'écologie. Sinon ma remarque portait sur la forme du procès-verbal : comment se fait-il qu'il ait été imprimé sur du papier plus épais que d'habitude, ce qui est économiquement et écologiquement dommageable ?

POINT 9. ACQUISITION DU 49 RUE JEAN-MERMOZ. — Je salue d'abord votre initiative de modifier l'ordre de l'ordre du jour afin de ne pas faire trop attendre le public qui s'est déplacé pour ce point, alors que cela n'a pas toujours été le cas par le passé dans des circonstances similaires. Je salue ensuite la décision que vous venez d'annoncer de ne pas installer les Restos du cœur dans cette maison. Si l'importance des travaux à effectuer ne me paraissait pas être un obstacle déterminant, il aurait quand même été préférable de mener une réelle étude d'impact du projet avec une large concertation des habitants, plutôt que de susciter une telle effervescence dans un quartier à quelques jours d'un conseil municipal. Maintenant, ces choses étant actées dans le procès-verbal, il est néanmoins nécessaire que le projet de délibération soit modifié et ne fasse plus apparaître la destination prévue pour qu'il puisse être voté.

POINT 12. CALENDRIER D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE AUX BATIMENTS COMMUNAUX. — La Ville de Soisy n'a jamais été très à la pointe pour l'attention aux handicapés comme on en juge par le temps qu'il a fallu pour créer des places de stationnement dédiées, je pense que l'on aurait pu prendre un peu d'avance, la contrainte d'aujourd'hui aurait été moins forte. Pour cette raison et pour l'absurdité précédemment dénoncée, je m'abstiendrai sur cette délibération.

POINT 15. — QUESTION DIVERSE. Ces derniers jours, le syndicat Emeraude a distribué dans les boîtes à lettres de Soisy le "Calendrier de collecte 2016". Sur ce flyer figure également l'information comme quoi « le syndicat Emeraude renouvelle son marché public de collecte des déchets. Cet appel d'offres sera l'occasion d'optimiser les tournées et les prestations sur l'ensemble des communes du syndicat ».

Aussi j'aimerais savoir quelles seront les prescriptions contenues dans l'appel d'offres pour optimiser les prestations et, d'une façon plus générale, quelle est l'action de nos représentants à l'intérieur de ce syndicat, entre autres pour obtenir une collecte séparative des déchets verts comme c'est déjà le cas dans un certain nombre de communes.